

# MIALET ET SES HAMEAUX



BULLETIN MUNICIPAL - n°9 - DÉCEMBRE 2023

Le mot du Maire > P. 2

Le dossier : Biodiversité > P. 6

Un peu d'Histoire > P. 10

Mémoires de nos aînés > P. 11

*Luziers, tableau d'Automne - E. Dürr*



LUZIERS    LES PUECHS    MAS SOUBEYRAN    PAUSSAN    LE VILLAGE  
LES AIGLADINES    BRUGAIROLLES    AUBIGNAC    PEGAIROLLES

# Le Mot du Maire



Chères mialétaines,  
chers mialétains,

Après un été marqué par une chaleur intense et de nombreuses contestations, qu'il est bon de profiter d'un bel automne cévenol et du retour des champignons et des châtaignes.

En ce qui concerne les contestations, nos détracteurs ont utilisé tous les moyens de communication possibles, que ce soit la presse locale, la télévision ou encore la radio. Je ne m'étendrai pas sur les réseaux sociaux qui ont évidemment amplifié, transformé et déformé l'événement en question. Nous avons tenu à vous restituer la véracité de la situation par un courrier et nous en resterons là. Maintenant, regardons vers l'avenir pour notre commune.

Tout d'abord, en ce qui concerne nos rencontres dans les hameaux, la mise en place a pris un peu de retard et ne se fera qu'à partir de l'année prochaine.

Pour ce qui est de nos équipements, vous avez certainement remarqué que l'extinction de l'éclairage public a été mise en place de 22h00 à 06h00, comme souhaité par une large majorité d'entre vous. Cela a nécessité un travail important pour être conforme à la législation et assurer un minimum de sécurité : marquage des obstacles, signalisation des passages piétons, installation de panneaux de signalisation, réglage des horloges astronomiques, etc...

Quant à notre reconnaissance territoriale, nous avons eu l'honneur de recevoir sur notre commune Monsieur Émile SOUMBO, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Alès. Nous avons échangé sur différents dossiers, et plus particulièrement le cimetière. Notre entrevue a été fructueuse et nous a confirmé que nous pouvions lancer les travaux en attendant les aides de l'État qui devraient se concrétiser très prochainement.

Sur la sécurisation de la traversée du hameau de Luziers, cela se fera courant 2024, en raison de l'attente de l'aide financière complémentaire du département. Bien sûr, nous devrons prendre en compte l'afflux des touristes pendant la saison estivale.

En ce qui concerne nos deux sites touristiques : les Grottes de Trabuc et le camping municipal de la Rouquette, les bureaux d'études sont en place et ont commencé leurs investigations. Les premières analyses seront disponibles prochainement.

Enfin, je souhaitais vous informer d'une nouvelle opportunité qui s'est présentée à nous, dont l'intérêt était si évident que nous avons eu très peu de temps pour nous décider. Il s'agit de l'acquisition d'un bien immobilier dont l'emplacement est essentiel pour la continuité de notre Plan Local d'Urbanisme. Nos finances nous ont permis de réaliser cette opération. Bien entendu, nous reviendrons vers vous avec plus d'informations sur ce projet ambitieux qui est actuellement en phase de réflexion.

Sur ces mots, j'espère avoir éclairé vos interrogations sur les activités de notre commune. Je tiens à vous rappeler que nous aurons plusieurs occasions de nous rencontrer d'ici la fin de l'année, avec notamment quelques lotos organisés par différentes associations. Il y a également le repas des aînés où nous espérons vous voir nombreux. Et enfin, les fêtes de fin d'année avec Noël pour les enfants, ainsi que notre traditionnel réveillon du jour de l'An organisé par le comité des fêtes avec notre concours, et pour commencer la nouvelle année, les traditionnels vœux dont la date n'est pas encore fixée.

Merci pour votre attention et au plaisir de nous retrouver tous ensemble pour le bien de tous.

Jack Verriez

# 14 Juillet



Cette année encore, la municipalité a organisé les activités pour la journée du 14 juillet. En collaboration avec le comité des fêtes de Mialet, partenaire de la municipalité lors des festivités, les mialétains ont pu se retrouver, en milieu d'après-midi, pour partager un moment convivial lors d'un concours de pétanque sur le parking de l'église au centre du village.

Une buvette a été installée au cœur du village pour permettre aux joueurs amateurs comme expérimentés de se rafraîchir par cette journée ensoleillée, ainsi que des tables et bancs pour le repas du soir. Cette installation a rappelé à certains que le centre du village pouvait être vivant, mais avec les contraintes liées à l'occupation de l'espace public (nuisances sonores, manque de stationnement).

Le comité des fêtes de Mialet a tenu la buvette, ainsi que le repas du soir : une paëlla préparée par Jérôme PORTAL qui a su régaler les 150 bouches venues faire la fête.

Les enfants présents ont pu partir pour la retraite au flambeau à la tombée de la nuit. À la lumière des lanternes, ils ont pu défilé, au coté d'un char confectionné par le comité des fêtes, autour du village avec leurs parents.

La soirée s'est clôturée par un bal populaire sur la place du village, animé par le DJ PASCAL Animation.

# Brèves de Mairie

## POURQUOI UNE PALISSADE ?

Cet article est l'occasion de fournir un retour apaisé sur les raisons qui ont conduit l'équipe municipale à la mise en place d'une palissade dans la cour du bâtiment de l'ancienne mairie au 79 rue Jacques Bernard, occupée par l'association « Chez Mialet » à titre gracieux. Il reprend les termes qui ont été communiqués cet été par courrier.

“ Voila maintenant une bonne année, la municipalité a mis en place un groupe de travail composé du Maire et des 4 adjoints, pour reprendre la convention de fonctionnement de cette association. Suite aux nombreuses rencontres avec les membres du bureau, il en est ressorti la nécessité incontournable d'être totalement en conformité par rapport aux activités de l'association : c'est-à-dire le fonctionnement d'une épicerie solidaire de proximité ainsi qu'un lieu pour de la petite restauration.

Au mois d'avril, s'est tenue la Commission de Sécurité pour cet Établissement Recevant du Public. Cette commission a été *dirigée par les services de l'État* et exécutée en toute objectivité légale. Il en est ressorti un avis défavorable sur ce type de classement M de catégorie 5, avec activité secondaire de type N. En résumé l'établissement n'est absolument pas conforme pour recevoir une telle structure avec les activités qui étaient pratiquées depuis ces dernières années et un accueil de public dépassant toutes les normes en vigueur.

En conséquence, il a été indiqué au Maire, par les responsables de ladite commission, que l'accès à la cour était interdit et que seulement 19 personnes pouvaient se trouver en même temps à l'intérieur.

Pour atteindre la possibilité d'une présence de 50 personnes, il fallait donc augmenter la surface, ce qui a été fait en prenant en compte environ 60 m<sup>2</sup> de la cour intérieure, maximum prescrit pour rester en 5<sup>ème</sup> catégorie (le passage en classification supérieure étant impossible vu les caractéristiques des lieux), mais avec des conditions très précises :

- L'installation d'une palissade d'une hauteur infranchissable,
- La mise en place d'une seconde issue de secours,
- Un système de verrouillage de cette issue réglementaire.

C'est donc la raison de cette installation pour permettre à ce lieu de proximité d'exister et surtout pour éviter une fermeture administrative. Quant aux frais engagés pour la mise en place de ce dispositif, ils ne sont pas négligeables, mais ils ne représenteront jamais la dépense des fluides utilisés depuis de nombreuses années d'un montant de 4 000 euros l'année, supportés par la municipalité depuis sa création en 2008.



Chères Mialetaines et chers Mialetains,

De nouveau, notre commune rencontre des mouvements de mécontentements, reproches, manifestations de revendications étrangères. Aussi je vous dois de vous relater, en mon nom et celui de mon équipe, les faits avec exactitude, droiture et en toute objectivité contrairement à une certaine malhonnêteté intellectuelle dépassant tout entendement.

Le sujet est la mise en place d'une palissade dans la cour du bâtiment de l'ancienne mairie au 79 rue Jacques Bernard, occupée par l'association « Chez Mialet » à titre gracieux.

Voilà maintenant une bonne année, la municipalité a mis en place un groupe de travail composé du Maire et des 4 adjoints, pour reprendre la convention de fonctionnement de cette association.

Suite aux nombreuses rencontres avec les membres du bureau, il en est ressorti la nécessité incontournable d'être totalement en conformité par rapport aux activités de l'association : c'est-à-dire le fonctionnement d'une épicerie solidaire de proximité ainsi qu'un lieu pour de la petite restauration.

Au mois d'avril, s'est tenue la commission de sécurité pour statuer sur cet établissement recevant du Public. Cette commission a été dirigée par les services de l'État et exécutée en toute objectivité légale. Il en est ressorti un avis **défavorable** sur ce type de classement M de catégorie 5, avec activité secondaire de type N.

En résumé l'établissement n'est absolument pas conforme pour recevoir une telle structure avec les activités qui étaient pratiquées depuis ces dernières années et un accueil de public dépassant toutes les normes en vigueur.

En conséquence, il m'a été indiqué, par les responsables de ladite commission, que l'accès à la cour était interdit et que seulement 19 personnes pouvaient se trouver en même temps à l'intérieur.

Pour atteindre la possibilité d'une présence de 50 personnes, il fallait augmenter la surface, ce qui a été fait en prenant en compte environ 60 m<sup>2</sup> de la cour intérieure, maximum prescrit pour rester en 5<sup>ème</sup> catégorie. Le passage en classification supérieure est impossible vu les caractéristiques des lieux. Mais avec des conditions très précises :

- L'installation d'une palissade d'une hauteur infranchissable.
- La mise en place d'une seconde issue de secours.
- Un système de verrouillage de cette issue réglementaire.

C'est donc la raison de cette installation pour permettre à ce lieu de proximité d'exister et surtout pour éviter une fermeture administrative.

Quant aux frais engagés pour la mise en place de ce dispositif, ils ne sont pas négligeables, mais ils ne représenteront jamais la dépense des fluides utilisés depuis de nombreuses années d'un montant de 4 000 euros l'année, supportés par la municipalité depuis sa création en 2008.

Je tenais à conclure cette lettre en insistant sur le fait que nous nous serions bien passés de ce genre d'antipathie, mis entre autre, sur la place publique, au travers diverses presses. Et je ne cesserai de le répéter, tout est entrepris pour l'existence voire la survie des activités de toutes les associations, avec un objectif incontournable d'égalité, sans aucune discrimination. Et que les intimidations cessent.

Jack Verrier et son équipe



## UN BROYEUR À VÉGÉTAUX POUR MIALET

La municipalité a su profiter d'une aide financière pour l'achat d'un broyeur à végétaux. Celui-ci sera disponible pour être prêté aux administrés ayant fait la demande au secrétariat de mairie. Il faudra déposer une caution de 1000 euros ainsi que s'assurer de bien recevoir les consignes de sécurité dispensées par l'agent municipal qui vous livrera le broyeur à domicile avant de l'utiliser. Il sera à votre charge de faire le plein de carburant du broyeur avant que l'agent revienne le chercher.



## ACQUISITION À L'AMIABLE D'UN BIEN LIEU-DIT LE MAS (VILLAGE DE MIALET)

Le conseil municipal du 17 octobre a acté l'achat d'une maison dans le bourg centre du village de Mialet. Cette maison représente un certain investissement c'est pourquoi il nous paraît important de justifier cet achat.

Antay effectué des études de sol et hydraulique dans le quartier, il est apparu des difficultés concernant l'écoulement des eaux. L'achat de cette maison et de son terrain vont permettre de créer des aménagements afin de solutionner ces problèmes. Nous sommes aussi au fait de la difficulté d'accès à ce quartier. Nous pourrons agrandir les chemins en rognant sur le terrain de la

maison.

Aussi, il est toujours bon d'être maître du foncier quand nous sommes une municipalité. Au vu de l'emplacement, il nous a paru important de nous positionner afin de préserver le côté authentique du quartier.

Finalement, l'achat de cette maison facilitera la création d'un projet d'OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) qui est nécessaire pour finaliser le PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.



## LE JOUR DE LA NUIT

Le Samedi 14 octobre, la commune a organisé une animation pour le « Jour de la nuit ». Cette journée nationale permet de mettre en valeur les bienfaits de diminuer l'intensité ou d'éteindre les éclairages publics la nuit. Que ce soit pour la biodiversité nocturne ou pour nous même à travers un sommeil de bien meilleur qualité. C'est au foyer Monplaisir que le documentaire « **Où sont passées les Lucioles ?** » de Corentin Kimeneau (disponible sur youtube) a été projeté aux quelques personnes ayant fait le déplacement.



## EXTINCTION DES ÉCLAIRAGES PUBLICS

Depuis quelques semaines déjà, vous avez pu remarquer que nos nuits sont plus noires sur certains Hameaux. En effet, à Mialet, Paussan, Aubignac, Brugairolles, et les Aigladines, les éclairages publics sont dorénavant éteints entre 22h et 6h du matin afin de préserver la biodiversité nocturne et ainsi pouvoir profiter de notre ciel étoilé. Dans les mois qui suivent, le hameau de Luziers devrait lui aussi profiter de cette extinction des éclairages. Une fois cela fait, la commune respectera entièrement son engagement envers la population qui s'était exprimée sur ce point en début d'année via un questionnaire.



# La biodiversité

## CONNAÎTRE, PROTÉGER ET VALORISER LA BIODIVERSITÉ DE NOS COMMUNES

La biodiversité est un mot apparu dans les années 1980. Composé des mots « bio » (du grec  $\beta\iota\omega\varsigma$  « vie ») et « diversité ». Ce terme désigne la variété et la variabilité du monde vivant, sous toutes ses formes, et inclut la diversité des interactions entre ses organismes. La biodiversité est le produit de la lente évolution du monde vivant sur Terre depuis plus de 3,5 milliards d'années.

Depuis le sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, la préservation de la biodiversité est considérée comme une priorité de protection et de restauration, et comme un enjeu essentiel du développement durable.

La biodiversité peut s'observer à 3 échelles :  
(toutes interconnectées et dépendantes des unes aux autres)

### Au niveau génétique

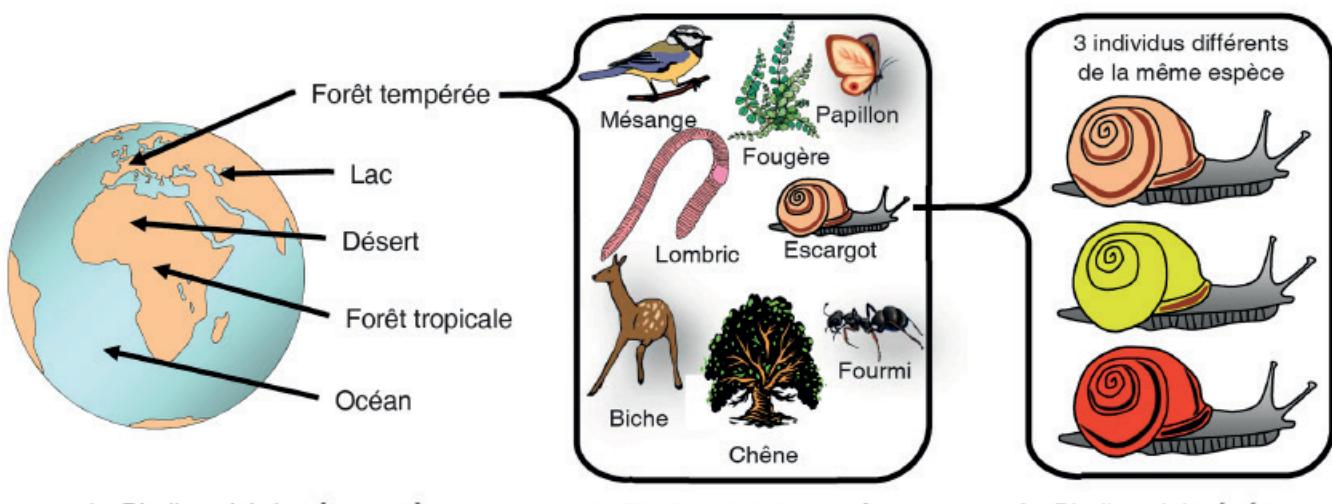
La biodiversité génétique est la diversité des gènes au sein d'une même espèce. Elle n'est pas toujours visible à l'œil nu mais elle est nécessaire au maintien des espèces (problématique de consanguinité) et permet leur évolution ou leur adaptation à un environnement en constante évolution (résistance aux maladies, aux événements climatiques, à la concurrence...). La diversité génétique concerne aussi bien les espèces sauvages, que les espèces cultivées (végétaux, champignons, levures) ou élevées par l'Homme.

### Au niveau des espèces

La biodiversité des espèces se caractérise par le nombre d'espèces différentes représentées en un lieu donné. Par exemple le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique, le Serin cini... sont trois espèces parmi d'autres qui font classiquement partie de la biodiversité du milieu « village ». La perte d'espèces, tout comme l'appauvrissement génétique, conduit à une perte générale de diversité biologique et à une plus grande vulnérabilité des écosystèmes.

### Au niveau des écosystèmes

Un écosystème est une unité de base de la nature, dans laquelle les êtres vivants interagissent entre eux et avec leur habitat physique (une mare, une rivière, une forêt, une prairie...). L'Homme en tire des bénéfices essentiels que l'on qualifie de « services écosystémiques ». Les plus emblématiques sont la production d'oxygène et la fixation du gaz carbonique par les végétaux et les algues, la décomposition de la matière organique par les microorganismes des sols, la pollinisation des fleurs par les insectes, l'épuration des eaux et la régulation des crues dans les zones humides.



# S'engager dans une démarche «ABC»

La démarche « **Atlas de la Biodiversité Communale** » a été développée dans les années 1980 par les parcs naturels régionaux. À partir de 2010, son principe a été repris et promu sur l'ensemble du territoire français dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020).

Elle a pour objectif d'aider les communes ou intercommunalités volontaires à connaître, protéger et valoriser leur biodiversité.

Pour une collectivité, s'engager dans la démarche d'un ABC c'est :

- prendre conscience de l'état de la biodiversité sur son territoire ;
- améliorer sa connaissance en initiant ou en complétant les inventaires existants ;
- sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche ABC (habitants, élus, acteurs socio-économiques...)
- identifier et hiérarchiser les enjeux associés à cette biodiversité ;
- élaborer un plan d'action permettant de mieux prendre en compte le patrimoine naturel dans ses politiques et projets.

**NOTE ►** L'Office français pour la biodiversité (OFB) organise régulièrement des « **appels à manifestations d'intérêts** » destinés à mobiliser les collectivités. Les communes lauréates bénéficient d'un soutien financier et d'un cadre méthodologique (guide ABC – S'approprier et protéger la biodiversité de son territoire, 2014).



## PARTICULARITÉS DES ABC SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATIONAL DES CÉVENNES

Les ABC entrepris sur le territoire du Parc national des Cévennes s'appuient sur une étude prospective réalisée sur la commune de Florac en 2015 : « Méthodologie d'élaboration des ABC sur le territoire du PNC »

(ALEPE, CEN Lozère, Co-Gard)



Ils se distinguent par plusieurs aspects :

- Les ABC sont « portés » par les collectivités. Ce sont les élus et les services communaux qui animent le comité de suivi, gèrent le budget, coordonnent des programmes d'animations, d'inventaires... avec l'appui constant des agents du Parc national ;
- Le PNC apporte son conseil à chaque étape de la démarche, contribue à certaines actions en mobilisant ses équipes (animations, inventaires, gestion des données, fourniture de modèles, relai de la communication...) et organise un partage d'expériences entre les projets (13 communes ABC en 2019) ;
- La mobilisation des forces vives du territoire (associations locales diverses, acteurs naturalistes, ou du domaine de l'EEDD, bénévoles), autour de la municipalité, est l'une des clés de la réussite des projets ;
- Les démarches visent à toucher un large public (habitants, élus et acteurs socioéconomiques...), accordent une grande place à l'expérimentation et à la participation citoyenne.
- Enfin, le rapport de restitution n'est pas une fin en soi. Les 3 années d'actions doivent permettre de tisser des liens et de constituer les germes d'un action collective qui se poursuivra après l'ABC.

## COMITÉ DES FÊTES, ART ET ARTISANAT

Grâce au comité des fêtes de Mialet, l'exposition annuelle « Art et Artisanat » s'est tenue du 28 juillet au 8 août cet été. Vingt cinq artistes ont pu exposer leurs œuvres ou production pour en faire profiter Mialetaines et Mialétains.

En évolution de format, quatre auteurs, Magali CHACORNAC-RAULT, Thierry DAULLÉ, Jean-Marc DUCHESNE et Mireille PLUCHARD, sont venus afin de présenter leurs livres et signer des dédicaces, ainsi que des producteurs locaux pour nous faire découvrir les bières et confitures produites dans notre région.

Lors du vernissage le 28 juillet au foyer Monplaisir, Jack VERRIEZ, Maire de Mialet, a pris la parole pour un discours de bienvenue et de remerciement. C'est ensuite Annie ROUANET, présidente du comité des fêtes de Mialet, qui a présenté chaque exposant et les a remercié pour leur participation.



L'invité d'honneur de cette édition, Chantal PERDRIZET, est une aquareliste de Saint Jean du Gard. C'est de son talent qu'est née l'affiche *Art et artisanat 2023*. Elle s'inspire de son vécu entre le Vietnam et l'Afrique, le voyage à travers ses aquarelles est dépaysant.

La municipalité remercie encore une fois l'implication des bénévoles du comité des fêtes de Mialet ainsi que les exposants pour cette édition d'Art et Artisanat. Et nous vous disons à l'année prochaine.



## FÊTE DE L'AUTOMNE

Le dimanche 15 octobre, le comité a organisé la fête de l'automne qui a réuni plus de 160 personnes dans la cour du foyer Monplaisir. Au menu de cette fête, le « Véritable aligot de l'Aubrac ». Après le repas les joueurs de belote ou de pétanque ont pu profiter d'un concours afin de bien digérer le repas copieux. Pour les autres, ils ont pu profiter d'une météo particulièrement agréable pour un mois d'octobre.

La municipalité remercie encore le comité des fêtes pour son implication à faire vivre la commune.



## UNE JEUNE CHAMPIONNE DE PARA-SURF

Félicitations à Valentine Moskoteoc, médaille d'argent individuelle et médaille d'or par équipe aux jeux mondiaux de para-surf d'Huntington Beach en Californie, le 12 novembre 2023. Sans faire de bruit, mais beaucoup de vagues, Valentine Moskoteoc a réitéré son exploit de l'an dernier. À 13 ans, elle est une seconde fois vice-championne du monde en visuel 1 (non voyant). Avec son guide François Gouffrant, la jeune française a pris énormément de risques en partant sur certaines des plus grosses vagues de la finale.

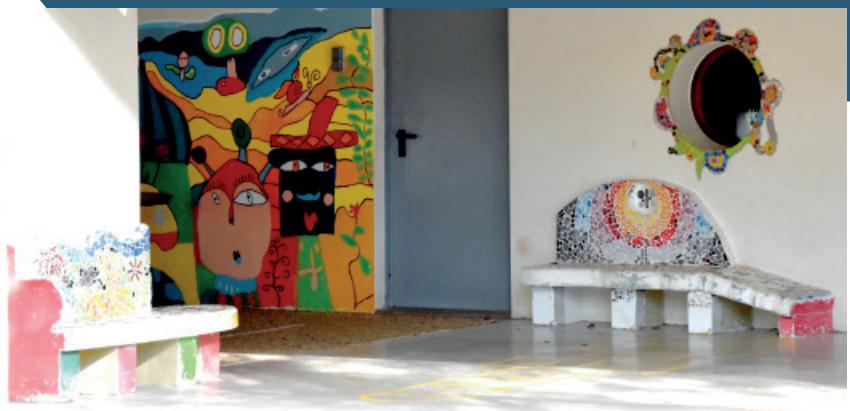


## RISQUE DE FERMETURE : LES CLASSES DES ÉCOLES FACE AU RECTORAT

Le 16 juin dernier s'est réuni le conseil des écoles du RPI afin de faire un bilan de l'année scolaire et de se projeter pour l'année qui arrive.

La grande préoccupation pour la rentrée reste l'effectif des élèves encore plus bas que les années précédentes. À peine 79 enfants sont comptés pour septembre sur le RPI. Nous n'atteignons pas le quota de 20 élèves minimum par classe préconisé par le rectorat de Montpellier. Dans cette situation, une fermeture de classe est envisageable, cependant les trois municipalités (Saint Sébastien d'Aigrefeuille, Générargues et Mialet) qui regroupent le RPI ne souhaitent pas en arriver là mais, elles n'ont aucun pouvoir décisionnaire sur les ouvertures et fermetures de classe, le choix est pris par le rectorat en fonction du nombre d'élèves inscrits à l'école publique.

Notre école de Mialet est, à l'avenir, en danger car si une classe doit fermer, ça sera très certainement une de nos deux classes. Cette fermeture impliquera plusieurs classes à triple niveau. Pour empêcher d'en arriver à cette situation, il n'y a pas beaucoup de solutions viables. La plus simple serait que tous les enfants habitants sur le RPI soient scolarisés à



l'école publique, et la plus difficile à accepter serait de réunir toutes les classes dans un même établissement scolaire et ainsi éviter la fermeture des trois écoles du RPI.

Il nous paraît important de vous informer sur ce problème qui nous touche de plein fouet. Nous ne sommes pas une exception, beaucoup d'écoles de village sont en train de disparaître au profit de *superstructures* scolaires.

Pour cette rentrée 2023-24, l'école de Mialet accueillait les enfants de moyenne section de maternelle et les CP dans une classe de 20 élèves et les CE1 et une partie des CE2 dans une classe de 19 élèves.

Dans ces conditions, il a fallu adapter la structure d'accueil. Pour cela, la mairie a effectué des travaux, une rambarde adaptée aux plus petits, un espace dans la cour de récréation a été créé pour que les maternelles puissent avoir un lieu sans les grands, et un caniveau a été bouché pour se préserver du risque de chute.



Un peu d'histoire...

## LA GROTTE DE TRABUC

La Grotte de Trabuc désigne un vaste réseau souterrain à cavités multiples situé au cœur de notre commune, sous le vallon du ruisseau de Montroucou.

Communément appelée *le vieux Trabuc*, la grotte basse, dont l'entrée se situe au niveau du Gardon, sert de tombeau à la fin de l'ère néolithique (comme en témoignent des ossements préhistoriques trouvés sur le site), et sera occupée jusqu'à l'époque romaine.

Plus tard, lors de la Guerre des Cévennes, *le vieux Trabuc* est utilisé comme refuge et comme poudrerie par les Camisards, avant que l'entrée ne soit murée par les troupes du Roi.

Selon toute vraisemblance, cette grotte tient son nom d'utilisateurs plus récents, les *Trabucaires*, bandits de grand chemin d'origines catalane, qui s'y repliaient à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : ils portaient un tromblon, sorte de pistolet à large embouchure, dit « **trabucco** » en catalan.

Dès 1823, les explorations proto-spéléologiques commencent sous l'impulsion des pionniers NICOD et GALLIÈRE. Précurseurs des camps souterrains, ils organisent des expéditions de trois jours passés sous terre. En 1899, Félix MAZURIC, spéléologue et archéologue gardois (collaborateur de Édouard-Alfred MARTEL qui est le fondateur de la spéléologie moderne), décrit la grotte dans le bulletin de la Société Spéléologique de France. Un plan du réseau de galeries et de salles est publié en 1920 dans la revue *Spelunca*, montrant l'importance de la cavité. À cette époque déjà, des visites touristiques se faisaient par l'entrée naturelle. Le passage bas de *l'estrangladou* conduisait à la *Salle des Vasques* et à la *Salle du Lion* où le guide, qui tenait la torche ou la bougie, vendait des feux de bengale qui enfumaient tout le monde.

En 1945 commence l'ère des nouvelles découvertes, au-delà du *Trou du Vent* qui est un passage étroit donnant accès à la partie haute. Le spéléologue suisse **Georges VAUCHER**, adepte de la grotte basse depuis de nombreuses années, s'attaque avec deux de ses fils (Marc et Olivier) à des désobstructions derrière le Trou du Vent, qu'il avait préalablement franchi en 1935. Ils avancent enfin mais s'arrêtent au pied d'une



escalade difficile. Aussi prennent-ils contact avec des spéléologues locaux qui les aident à gravir l'obstacle. Désormais, ils ironnent de splendeurs en splendeurs.

La voie vers les parties hautes aujourd'hui aménagées et décorées du *nouveau Trabuc* est ouverte.

En 1950, bénévolement, le cercle amical des Mineurs Alésiens perce un tunnel horizontal tout en haut des grottes, sur 35 mètres de strates calcaires, tunnel qui donne aux visiteurs un accès direct vers les merveilles minérales découvertes par Georges Vaucher.

Plus tard en 1973, suite à la mise en place de l'équipement routier et l'implantation électrique, une concession d'exploitation est déléguée par la commune à Claude GRANIER, géologue, qui prend en charge l'aménagement touristique et assure la conservation du site.

Ce qui caractérise Trabuc, c'est la forte présence de l'eau qui circule de cascades en vasques, au gré des saisons. Le Lac de Minuit, joliment illuminé, occupe le fond d'une salle gigantesque, véritable cathédrale ornée de dentelles et de draperies d'une richesse inouïe, qui émerveilla ses découvreurs.

Plus loin, une particularité minéralogique unique au monde demeure encore énigmatique à ce jour, ce sont les fameux *100000 Soldats*, concrétions lilliputiennes, représentants oubliés d'une armée mystérieuse, endormis en rangs serrés depuis la nuit des temps sous la montagne !

En 2024, le site touristique de la grotte de Trabuc fêtera ses 50 ans d'histoire, pour commémorer son ouverture au public remontant au printemps 1974.

Eric DÜRR  
(avec la collaboration de Gaëtan BRAHIC et Anne IMBERT)



## Alice Gourdon

Née le 24 janvier 1922 à Luziers, par le produit de son papa Alfred Gourdon des Puechs et sa maman Ida Beaux de Luziers.

Alice a eu une vie bien remplie après le décès de son père qui l'a faite rentrer dans la vie d'adulte à 12 ans seulement. Après avoir réussi à obtenir son certificat d'étude, elle a été gouvernante dans la famille Bastide pendant un temps. À ses yeux, les enfants Josette et Jean étaient comme ses propres enfants.

Puis, elle a trouvé sa place pendant 20 ans en tant que lingère à la maison d'enfant *La Famille* à Anduze. Son travail était minutieux. Très dévouée à son poste, toujours prête à rendre service, elle faisait même des piqûres aux voisins si nécessaire. Voilà ce que l'on pouvait entendre sur Alice.

À sa retraite, elle a décidé d'aller vivre sur Anduze pour être plus proche des commodités mais venait souvent dans son petit village au guidon de sa mobylette. Quand elle le pouvait, elle rejoignait l'atelier « bougnettes » pour la paroisse dont elle était membre très proche.

Elle n'a pas hésité à déménager à 100 ans à la maison de retraite de Labahou à Anduze. Elle a gardé toute ses facultés intellectuelles jusqu'au bout. Elle pouvait nous donner les noms de tous ses cousins et descendants ainsi que leurs professions sans problème. Elle était douce, discrète, avec parfois dans ses yeux rieurs un petit éclair de malice.

Elle nous a quitté le samedi 23 septembre 2023, à l'âge de 101 ans, sur la pointe des pieds... Malgré sa souffrance dans les derniers mois dûe à une fracture à un bras et à une jambe, elle n'était pas exigeante. Une pure Cévenole !

Ciao petite souris, tu nous manques.

*Témoignage d'estime de Jeanne Teyssier, dite Nanou*



# INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ADMINISTRATION

### Mairie

Secrétariat ouvert : Lundi 14h à 17h • Mardi/Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h • Mercredi/Vendredi 9h à 12h  
Téléphone : **04 66 85 02 97** • Fax : 04 66 85 01 89  
Courriel : [communedemialet@wanadoo.fr](mailto:communedemialet@wanadoo.fr)

*Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous le matin.  
Vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie. Les autres élus sont disponibles sur RDV, à prendre auprès de l'accueil de la mairie.*

### Service des eaux

REAAL 04 66 54 30 90 • Courriel : [contact@reaal.fr](mailto:contact@reaal.fr)

## SERVICES D'URGENCE

Pompiers, services incendie : 18 ou 112

Gendarmerie : 17

Médecin de garde/SAMU : 15

Mialet Taxis : 06 80 75 49 04

Maison de santé pluriprofessionnelle de St-Jean du Gard :  
04 66 85 17 52 - <https://msp.stjean.docvitae.fr/>

Rendez-vous avec l'assistante sociale : 04 66 61 70 20  
(Centre médico-social Anduze)

ADMR « Les Gardons » : 04 66 85 12 78

*2 Défibrillateurs à disposition,  
au camping municipal et  
sous le préau du foyer.*

## ÉTAT CIVIL

Décès :

Pierre THERON 26/05/23

Jean-Claude INIESTA-CARRIE 13/07/23

Madeleine PRADEILLES-DUSSERT 26/10/23

Mariages :

Paul EYDALEINE et Élise SCHRAVENDEEL le 27/05/23

Juan-José GARCIA ROMERO et Virginie CHEURLOT le 12/08/23

## AUTRES SERVICES MUNICIPAUX

### Agence Postale : 04 66 61 05 63

Ouverture : mardi, jeudi et samedi de 8h30 à 13h30

### Bibliothèque municipale

Ouverture : le mardi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h • Gratuit

### Foyer Monplaisir

Réservation en Mairie

Mairie : 04 66 85 02 97

### Horaires de déchetterie

Anduze : du mardi au samedi

9h-12h et 14h-17h30

St-Jean-du-Gard : du mardi au samedi

9h-12h et 14h-17h30

## INFORMATIONS DIVERSES

### . Correspondante Midi Libre :

Corinne MAURON 06 09 91 97 36

Courriel : [corinne.mauron@orange.fr](mailto:corinne.mauron@orange.fr)

### . Site d'informations légales :

[www.mialet.fr](http://www.mialet.fr)

### . Site d'informations générales :

[www.mialet.info](http://www.mialet.info)

Michel ROCA 04 66 85 05 18

Courriel : [webcontact@mialet.net](mailto:webcontact@mialet.net)

### . Épicerie Chez Mialet :

04 66 54 18 90

### . Épicerie Camping de la Rouquette :

04 66 43 00 50

### . Point accueil tourisme :

04 66 85 02 97 (en Mairie)

**. Encombrants :** Ils sont ramassés le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>e</sup> mercredis du mois (à sortir la veille au soir). Prière de téléphoner le N° vert de l'Agglo (0800 540 540) pour prévenir et être informé des modalités.

**. Piles, cartouches d'encre usagées, téléphones mobiles hors d'usage :** à déposer dans les urnes prévues à cet effet à la mairie.

Supervisé par Monsieur le Maire, ce bulletin est le fruit du travail d'autres intervenants qui doivent être remerciés :  
Mme RODRIGUEZ au secrétariat du Maire pour les aspects légaux transmis, les employés municipaux de terrain  
pour les informations des hameaux, le Comité des fêtes de Mialet, nos Associations,  
Gaëtan BRAHIC, Michel ROCA, Anne IMBERT, et Éric DÜRR pour l'infographie et l'édition.  
Ce bulletin rend compte des actions, fait l'état des lieux de certains projets et perspectives.



MIALET ET SES HAMEAUX • n°9 - décembre 2023  
Quadrimestriel d'information édité par la Mairie de Mialet  
Directeur de publication : Jack VERRIEZ  
Maquette : Éric DÜRR - Studio99 Mialet  
Impression : Exaprint 159 rue du Thor 34000 Montpellier  
Tirage : 400 exemplaires